

Science Politique de l'Europe

- 1. UNE EUROPE OU DES EUROPES ?
- 2. LE PARLEMENT EUROPEEN ET SES ROLES
- 3.« LA » COMMISSION EUROPEENNE, CE QU'ELLE FAIT, CEUX QUI LA FONT
- 4. LES CONSEILS. LA CONTINUATION DE LA DIPLOMATIE PAR D'AUTRES MOYENS

1. UNE EUROPE OU DES EUROPEES ?

Qu'est-ce que l'Europe ?

Un territoire géographique ? Mais jusqu'où ?

D'après de Gaulle, de l'Atlantique à l'Oural MAIS que faire du Groenland, de l'Outre-mer ? de la Turquie alors qu'il y a Chypre plus bas ?

Une « culture » et une « civilisation » européennes ? Ou plusieurs ?

Valeurs affirmées dans les traités européens, MAIS comment définir exactement « civilisation » / « culture » européenne

Un projet politique ? Mais lequel ?

Les 28 membres de l'Union européenne, le Conseil européen MAIS n'est qu'une Europe parmi d'autres ?

Faire la science politique de l'Europe c'est :

- Non pas définir l'Europe, son essence supposée, mais comprendre les différentes définitions qui ont circulé dans l'histoire (et leurs usages)
- Chercher à expliquer les rapports de force objectifs entre ceux qui portent ces définitions différentes, et imposent l'une à l'autre
- Analyser l'Europe en train de se faire (et assumer notre « schizophrénie » dans/hors de la classe)

1. Le mot « Europe » dans l'histoire, et ses promoteurs

1. Peut-on définir l'Europe ?

- Mythe d'Europe, son triple héritage antico-religieux : se fonderait la Grèce et la « pensée européenne », sur le droit romain, sur les valeurs de la chrétienté

Paul Valéry, « *La crise de l'esprit* », 1919 : « Toute race et toute terre qui a été successivement

romanisée, christianisée et soumise, quant à l'esprit, à la discipline des Grecs, est absolument européenne »

- Les « valeurs » des Lumières ? Un « mode de vie européen » ?

1. *Une invention du Moyen-âge ?*

Invention du Moyen-Age ?

idée de Marc Bloch : selon lui, l'Europe s'est faite au Moyen-Age autour de la papauté et de la construction nationale de chaque Etat, et des conflits violents comme les croisades. « Le monde européen, en tant qu'euro péen, est une création du MA.... »

Les romanisés et les non romanisés = tension permanente entre « communauté » (chrétienté) et « nationalités », ou la querelle des investitures de 1075 à 1324

1. *Un concept politique « orienté »*

- Un concept politique « orienté », d'après Reinhart Koselleck, il s'agit de **concepts antonymes asymétriques**, Grecs VS Barbares, Chrétiens VS Païens, ... qu'on pourrait généraliser à Européennes VS les autres (guerres Grecs/Perses, conquête arabe au Moyen-Age/Croisades)
RELATIVITE ET VARIABILITE SELON LE POINT DE VUE DE CEUX QUI DEFENDENT CE CONCEPT...
Finalement définition d'un terme est l'ensemble de ses usages, et tout particulièrement à des époques données (voir les usages de l'Europe au XX-XXIè s).

Résumé : vanité de la « recherche des origines »

- L'idée d' « Europe » et son origine, vient des « rationalisations politiques et savantes a posteriori »
 - Faire la « science politique » de l'Europe : ne pas chercher à définir, mais analyser les conditions de possibilité des définitions (et leurs effets) : observation « scientifique »
 - Nécessité d'étudier les acteurs qui les produisent et qui les utilisent dans leurs luttes « politiques » : sociologie des « porteurs de sens » (Weber, *Träger*) et du « champ du pouvoir européen »
- AKA ON VA DECONSTRUIRE LES « CONSTRUCTIONS EUROPENNES »

24/09/19

Actualités

Question de la frontière entre l'Irlande du Nord et du Sud. Créer une frontière qui n'existait plus depuis l'accord du Good Friday de 1998. DUP (Democratic Unionist Party) d'Irlande du Nord qui ne veulent pas de cette frontière entre l'Irlande du Sud et du Nord. A quel point cela va raviver des tensions ? attentats communautaires ?

C'est la question du Backstop (qui vient du baseball) qui correspond à un filet de sécurité. Pour éviter une frontière dure (contrôles) entre Irlande du Nord et du Sud une des solutions était de mettre un filet de sécurité entre Irlande du Nord et UK pour éviter une frontière physique entre Irlande Nord/Sud. DUP ne veut pas se retrouver derrière ce filet. Les tensions politiques intérieures jouent beaucoup dans les négociations européennes (pcq 10 députés au Parlement UK qui formait la majorité élargie de Johnson).

Décision de la Supreme Court aujourd'hui à 11h30 condamner la suspension du Parlement ou pas?

RU resterait dans l'« Union douanière » (harmoniser les tarifs douaniers, pas de tarifs de douanes sur les produits MAIS vérifications en matière de santé publique etc.) VS « marché unique » (libre circulation des produits, individus, capitaux et services, plus avancé qu'Union douanière)

Une Europe « unie » ou une Europe « différenciée » ? Elle est déjà différenciée. Par exemple (Espace Schengen : Irlande, Roumanie Bulgarie Chypre Croatie ne sont pas dans l'espace Schengen, alors que la Suisse, le Liechtenstein font partie de cet espace.), Zone Euro et les politiques monétaires de la BCE (19 pays). Mécanisme principal : « opt-outs » = option de non-participation, qu'on a souvent proposé au RU

Crise des migrants (ou crise de l'accueil) ?

Mécanisme de répartition (septembre 2015), pour remplacer « Dubin » :

- Décision Conseil à majorité qualifiée
- Ont voté contre : Hongrie, Slovaquie, République tchèque, Roumanie
- Plainte Hongrie et Slovaquie devant CJUE (rejetée en sept 17) + Procédure d'infraction de la Commission contre Hongrie, Pologne et Slovaquie pour refus d'appliquer le mécanisme
- Prévoyait 40 000 + 120 000 « relocalisations » de « réfugiés » en 2017
- 46 000 relocalisées en sept 2017 (sur 160 000 prévus)

- 4000 sur 30 000 en France

Concerne uniquement les réfugiés « ayant droit à une protection internationale »

Accord de principe de juillet 2019 à 14 pays sur un nouveau mécanisme

Pré-accord du 23 sept entre min. intérieur Malte, Italie, Allemagne, France : vers un nouveau mécanisme de répartition « automatique » (décision 7 oct) ?

1.2 Qu'est-ce que l'Union européenne ?

Les différentes visions classiques :

L'Union Européenne ce serait construite en plusieurs étapes (1957, 1973, 1981, 1986, 1995, 2004, 2007, 2013) et plusieurs grands évènements.

Les principales institutions de l'Union Européenne la représenterait

Conseil européen / Parlement Européen / Commission européenne / Conseil de l'Union européenne /

Banque Centrale européenne, / Cour des comptes / Cour de justice de l'Union européenne ...

Schéma avec Zone euro, espace Schengen, Union européenne, espace économique européen, conseil de l'Europe, Union douanière de l'UE, pays qui ont le droit de frapper des euros (Vatican, Andorre, St Marin et Monaco, ...) L'Europe peut être des choses très différentes selon le pays où on se trouve et le secteur. L'UE n'est pas la seule construction institutionnelle existant aujourd'hui en Europe, c'est une des manières de représenter l'Europe. Elle évolue en permanence, change de périmètre.

L'« Union européenne », au final, c'est :

1. Est une Europe parmi d'autres
2. Résultat historique de compromis multiples (comme tout système politique, de négociations et de conflits, ...)
3. N'est pas l'application linéaire d'une « idée » ou d'un « projet » cohérent
 - mobilisation et luttes d'acteurs porteurs des projets différents
 - contraintes institutionnelle et historiques, « path dependence » (Le sentier historique emprunté par une institution, un Etat, une Union d'Etat lorsqu'on suit les résultats d'une évolution, avec des difficultés à revenir en arrière provoqué par des décisions prise à un moment T. Certaines décisions n'entraînent pas une

impossibilité de changement, mais les changements sont coûteux et impliquent de nombreuses contraintes. Illustration avec les claviers QWERTY/AZERTY.)

- les discours n'ont pas la maîtrise « du principe de leur dynamique » (elles ont besoin de leurs acteurs sociaux et de leurs dynamiques pour fonctionner, que l'idée soit belle et cohérente n'est pas suffisante, doit passer par des institutions et autres, qui transforment ces idées on a besoin d'acteurs sociaux et de ressources concrètes pour qu'elles soient appliquées. // Bourdieu, « la force du droit »)

- Il faut prendre en compte l'Interaction entre acteurs/institutions
 - Rôle du hasard (= « rencontre de séries causales interdépendantes », Cournot / Dobry : séries causales tel que Cameron qui a voulu resserrer ses troupes en faisant le Brexit, Ukip qui fait ci, sondages qui disent ça, ... résultat)

DONC l'idée de l'« intégration européenne » au singulier :

- Coup de force symbolique politico-administratif (on a donné un semblant de cohérence dans la manière de parler de l'Union européenne à un processus chaotique, fait de crises et de retours en arrière)
- Rôle des « savants » des définitions sur l'UE (enseignants, chercheurs, femmes/hommes pô) produisent un discours de rationalisation de la construction européenne. Ils nous donnent des outils pour penser l'UE, plus ou moins adaptée à la réalité concrète : il faut donc les critiquer.
- Oubli des échecs (CED, Traité constitutionnel, ...) L'idée de progression linéaire fonctionne pq on tend à minimiser dans les discours officiels les échecs de l'UE. Par exemple, la Communauté Européenne de Défense a été un échec. Mais ce phénomène n'est pas réservé à l'UE, c'est la même chose dans tous les systèmes politiques.
- « Histoire officielle » et ses illusions d'optique
- « rationalisation historique a posteriori » des processus de construction européenne et des résistances suscitées »

1. **Les illusions politiques de l'« histoire officielle »**

1. *Une méthode communautaire des « petits pas » ? Une chronologie officielle de l'UE*

9 mai 1950 discours de l'horloge

18 avril 1951 Création de la CECA

25 mars 1957 CEE + Euratom

Janvier 1962 Entrée en vigueur de la PAC (Politique Agricole Commune)

Avril 1965 fusion des exécutifs CEE, CECA, Euratom

Juillet 1968

1er janvier 1970

Juillet 1975 Traité de Bruxelles (Premiers pouvoirs budgétaires au Parlement européen)

Mars 1979 Système monétaire européen

Juin 1979 Premières élections au suffrage universel pour Parlement

Juin 1985 Signature de l'accord Schengen

Février 1986 Acte Unique européen

Février 1992 Maastricht

Octobre 1997 Amsterdam

Janvier 1999 Entrée en vigueur de la monnaie unique

Février 2001 Traité de Nice

Décembre 2007, Traité de Lisbonne (TUE, TFE)

29 mars 2019 / 31 octobre 2019 ?

- Ces dates que l'on retrouverait dans n'importe quel manuel

La méthode des « petits pas » : choisie ou subie ?

Un « choix délibéré » ?

Schuman parle des « petits pas », méthode qui consisterait à avancer pas à pas vers une Europe renforcée. L'idée d'une méthode choisie, un projet conscient et concret.

« Choix » : intégration économique sectorielle : interdépendance et théories de la « paix démocratique » (+libéralisme et libre-échange ?)

Monnet « inspirateur » inspiré ? (Mémoires 1976 + biographie, Roussel 1996) / OU récit mythique ?

Ou un « choix contraint » ?

Il manque à cette présentation les éventuelles contraintes qui ont pu empêcher les différents hommes politiques, qui auraient pu influencer leurs choix.

« Pragmatisme » : entente plus simple sur sujets limités plutôt que généraux

Contexte international :

- Pression américaine directe (et russe indirecte) : USA dans le contexte de la Guerre Froide La Guerre de Corée : une grande partie des contingents militaires américains en Europe sont envoyés en Asie pour se battre là-bas. Donc pression de la part de l'UE (je veux des allemands en uniforme pour l'automne 1951 » Dean Acheson (secrétaire d'Etat des USA) Je veux des Allemands en uniforme pour l'Automne 1951 »
- Importance économique de la relance allemande
- Question de la Ruhr (AIR 1949-1952) et de la Sarre (1946-1957)

1. *L'autorité internationale de la Ruhr*

De 1945 à 1949 on a des occupations alliées dans les différentes régions d'Allemagne, qui restent sous forme de tutelle de 1949 à 1955 contexte plus que contraint pour l'Allemagne

- 200 milliards de tonnes de charbon (houille), 20 milliards pour toute la France
- AIR : « Autorité internationale de la Ruhr » : conférence de Londres d'avril-juin 1949 (USA, RU, France, Benelux)
- Usa acceptent l'AIR voulue par la France à condition d'un lien étroit avec OECE (et en échange de la constitution RFA mai 49
- Conseil majoritaire : USA-RU-France (3 voix chacun) + Benelux
- RFA accords de Petersberg du 22 novembre 1949
- AIR Jusqu'au 27 mai 1952 (remplacé par la CECA)

1. *Une histoire heurtée, pas un « développement »*

Importance **et recherches sur le développementalisme par de nombreux auteurs américains dans les années 50-60s**. Selon eux, il y aurait un progrès naturel qui va des sociétés primitives vers des sociétés de plus en plus développées et démocratiques avec le modèle des USA. Avec les théories du libre-échange, de l'aide au développement, pour que les États se développent, il faut que les États suivent un modèle tracé. L'UE doit suivre la voie vers une Europe démo, intégrée, libre-échange.

Des échecs et des « crises » (et pas seulement depuis 2008...)

*en lien avec des dynamiques qui se heurtent :

*une double source (au moins) de tension permanente au niveau européen

- « Intergouvernementalisme » (aka conseil européen, de l'union), qui se heurte au « supranationalisme » / Conseil Euro / Conseil des Ministres (favorise les Etats) vs Commission Européenne/Parlement (dimension méthanationale avec intérêt commun)
- Logique politique contre logique technocratique (légitimité de l'élection par le peuple tel que le Parlement européen, contre légitimité des savants et experts tel que la Commission européenne)
- « Ouest » vs « Est », on peut le nuancer, mais l'Échec de Frans Timmermans en 2019, qui pensait devenir le président de la Commission européenne, peut être expliqué par l'alliance « populiste » Visegrad/Salvini ?
- Vers une « politisation » de l'UE? comment se répartit l'équilibre politique/technocratie et comment a-t-on un développement des clivages politiques au niveau européen ?
- Ces échecs qu'on pourrait oublier, qui ont été minimisés : tel que celui de la CED (et les problèmes d'une Politique étrangère commune) / La « crise de la chaise vide » de De Gaulle, pour soutenir les intérêts nationaux de la France, notamment sur la PAC, où le président de la commission Walter Hallstein proposait des ressources d'impôt européen pour financer cette PAC / L'échec de Timmermans

1. **Une « union sans cesse plus étroite dans les peuples européens ? »**

1. *Les « étapes officielles de l'élargissement de l'UE ... et son rétrécissement ? *

1er janvier 1973 : de l'Europe des 6 à l'Europe des 9

1er janvier 1981 : l'Europe à 10

1er janvier 1986 : l'Europe des 12

1er janvier 1995 : l'Europe des 15

1er mai 2004 : l'Europe des 25

1er janvier 2007 : l'Europe des 27

1er juillet 2013 : l'Europe des 28

...et après, le Brexit ?

1. *Mais des résistances à l'élargissement récurrentes*

- L'entrée repoussée de la Grande Bretagne (échec de 1963 et 1967), mais aussi de l'Irlande et le Danemark.

- Des refus oubliés (Norvège, Suisse, Islande, ...)
- La question turque (candidature officielle en 1987, ouverture officielle des négociations en 2005, accord UE/Turquie sur la crise des migrants en mars 2016, ...) et les autres pays candidats (Monténégro, Serbie, Macédoine et Albanie, ...)

L'élargissement a donc connu des résistances des retours en arrière : histoire heurtée

1. *La possibilité de « retours en arrière » ?*

***La question des suspensions temporaires (art. 7 TUE ?)**

- Autriche en 2000 (sanctions limitées contre la coalition ÖVP-FPÖ) : quid de 2017-18 ?

La coalition droite-extrême droite avait engendré des sanctions (suspension pendant 7 mois) contre l'Autriche en 2000 avec une réduction de la présence de l'Autriche au niveau des ambassadeurs ou des empêchements des candidats autrichiens de se présenter à des postes internationaux. Or renouvellement de la coalition en 2017 sans sanctions.

- Pologne de Jaroslaw Kaczynsky : article 7

- Hongrie de Viktor Orban ?

***Vers des sorties définitives de l'UE ?**

Brexit ? La question de l'article 50... et des négociations après

Grexit ? Frexit ? Italexit ? En fonction de la façon dont UK va sortir, cela va créer des précédents juridiques.

***Les projets d'Europe à « plusieurs vitesses » ?** Marché unique, union douanière, Schengen, EEE/AELE, « Option Suisse », « Backstop »...

Une des caractéristiques majeures de l'Europe depuis longtemps maintenant est l'intégration différenciée. L'Europe pourrait se développer selon des cercles d'intégration différenciés. Par exemple : marché unique, union douanière, Schengen, EEE/ALE, Option Suisse.

1. *Quel modèle politique pour l'UE ?*

***La question du modèle de l'UE est centrale : peut-on parler de souveraineté européenne /ou de souveraineté partagé entre les Etats ?**

Quelle « polity » (système politique) pour l'Europe ?

OPNI, « sui generis » ou autre ?

***Les théories « sui generis »** (néo-fonctionnalisme, intergouvernementalisme)

Les théories qui consistent à dire que le polity européen est à part, qu'il faut étudier comme un objet spécifique.

Ben Rosamond, *Theories of European Integration*, Basingstoke, Macmillan, 2000

Sabine Saurugger, *Théories et concepts de l'intégration européenne*, Presses de Sciences Po, 2010

***Les théories « classiques » appliquées à l'Europe, pour une « science politique de l'Europe »**

Analyse des politiques publiques et de l'action publique

Sociologie politique

1. *Le néo fonctionnalisme*

***Fonctionnalisme (Mitrany 1943) et néo-fonctionnalisme (Haas 1958) :**

Nécessités « techniques » (transnationales) contre nécessités « politiques » : policies v politics (« fonctions » doivent imposer la forme)

+ « Path dependence » (Paul David) et « effet cliquet » : mécanisme qui rend plus coûteux les retours en arrière, CJUE sur le droit communautaire.

cf. déclaration Schuman: « L'Europe ne se fera pas d'un coup ni dans une construction d'ensemble, elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait » parce que fonctionnellement il devient plus rationnel pour les acteurs de collaborer.

*Ernst Haas, *The Uniting of Europe* (1958) : réintégrer acteurs / intérêts

*Mais surtout rôle des groupes de pression et acteurs non institutionnels (+ sectorisation des politiques publiques) qui vont pousser vers d'autres directions les décisions. Cela se fonde sur le pluralisme (Dahl) : politique comme étant le jeu de groupes d'intérêts qui s'opposent et coopèrent. Les institutions européennes fonctionnent et se développent en répondant à des demandes diverses.

Effet « spill-over » : solidarités de fait par augmentation des échanges : « interdépendance matérielle » / (mais aussi « spill-around » et « spill-back »)

1. *L'intergouvernementalisme libéral*

Cette théorie met au centre des **États qui sont en concurrence dans un espace international/euro plus ou moins contraints**. Les acteurs sont contraints mais ce sont les gouvernements qui sont en permanence en négociation au niveau euro pour défendre les intérêts nationaux qui sont créés au niveau national par des groupes de pression.

***Proche du réalisme en RI et du choix rationnel** (Andrew Moravcsik, *The Choice for Europe*, 1998)

Formation des préférences au niveau national, négociation et marchandages (avec divisions internes) : jeux à deux niveaux » (R. Putnam 1988)

Rôle des représentants étatiques dans l'intégration : intergouvernementalisme (S. Hoffmann : retour des Etats)

***Institutions supranationales acceptées car** : réduction des coûts d'information pour la négociation + veto et unanimité maintenus (en partie)

A partir de 1975 et 80, les États reprennent la main sur les évolutions concrètes de l'Union Européenne, cette **théorie est donc populaire**. Il prend en compte les jeux de pouvoir au niveau européen, en oubliant pas l'ancrage au niveau national Cette théorie a été ensuite complexifiée et modifiée pour l'adapter au système européen.

Mais prend peu en compte « jeux » propres au champ du pouvoir européen

Au fur et à mesure que l'intégration est plus forte, la thèse de Moravcsik s'amenuise.

1. *Une sociologie politique de l'Europe*

Il y a une subdivision entre l'analyse des pol pub et la sociologie publique.

***L'analyse des politiques publiques appliquée à l'Europe :**

Ils disent que les théories générales de l'UE ne prennent pas en compte que le **développement et intégration se fait de manière différenciée selon les politiques pub concernées** (PAC, indus, recherche).

Les groupes, compétences de l'UE sont différents donc il faut analyser chaque secteur de façon séparé pour comprendre. Elle conduit à analyser de manière fragmentée ce qui se passe au niveau européen, occulter les dynamiques transectoriels.

Auteurs : Hassenteugel, Y.Surel et Dehousse

***Un « champ du pouvoir européen » (et ses rapports de force) : institué / instituant, ou la sociologie politique**

L'UE et les autres structures peuvent être analysée comme **un champ du pouvoir** avec des acteurs qui circulent entre secteurs avec des ressources pour imposer des politiques dans les secteurs. On peut remettre ensemble les secteurs dans un champ plus général. Cf : Sociologie des champs de Bourdieu.

Habitus : ensemble de dispositions, de manière d'être propre à chaque individu, en rapport avec son environnement social. Champ / Capitaux.

Georgakakis, A.Vauchez

L'inconvénient est que cette approche obscurcit les discours des acteurs.

01.10.19 (cours de Marie)

Actualités

***Elections en Autriche** : entrée des verts, majorité des OPE (PPE au niveau européen), SPO (SPE européen, social-démocrate), FPÖ (extrême droite). Question de quel coalition va émerger (il faut 92 députés). Quel sera le nouveau positionnement Kurz p/UE ? Rapports avec le Visegrad (Hongrie, Pologne, etc) ?

+Elections à venir : Portugal, Pologne, Espagne, UK ?

***Auditions des Commissaires et rapports de force**

JURI :

- validation des déclarations d'intérêt des candidats commissaires (art. 2 Annexe VII Règlement intérieur PE)
- « Coup » politique ou affirmation du PE ?

Rejet (x2) de Rovana Plumb and László Trócsányi par commission JURI vendredi (conflits d'intérêt)

- Résolution conflits d'intérêt ou retrait ?
- 2 poids / 2 mesures en fonction des nationalités ?

Nouveaux Commissaires proposés ?

- Olivér Várhelyi (REPER actuel Hongrie)
Roumanie ? (élections présidentielles 10.11)

Conséquences sur les auditions commissaires ?

2. LE PARLEMENT EUROPEEN ET SES ROLES

Intro : point sur les fonctionnaires européens / le budget de l'UE

Les fonctionnaires européens se retrouvent dans toutes les institutions européennes.

Statut :

- 1er statut : 1956 CECA. Leur statut donne des position sociales et juridiques, et des ressources importantes notamment matérielles. Ils ont un statut garanti par un concours d'accès à la fonction.
- CEE/CECA: 1962
- Statut unique: 1968 (après 1967)

Nombres :

- 1956 : 700 fonctionnaires
- 1968 : 7000 fonctionnaires
- 2018 : 40 000 fonctionnaires (55 000 avec les contractuels)
- 22 000 à la Commission (33 000 agents au total)

Budget:

Le budget est de 148,2 milliards d'euros (380 milliards pour la France). Il y a quatre types de ressources propres de l'UE :

- Ressources traditionnelles (1960) : 16% (droits de douanes, sucre)
- Ressource TVA (1980) : 13% (assiette et taux harmonisées)
- Ressources RNB : 70% (prélèvement complémentaire, fixé annuellement). Répartition en fonction du revenu national brut, qui automatise les subventions des Etats.
- +1% : amende, taxes salaires, contribution pays tiers

***Contributeurs nets :**

- Allemagne (-15,5 milliards), RU (-13), France (-6,5) mais 20 mllrd de contribution totale= 17%).
- Pays-Bas, Suède, Danemark, Autriche, Finlande

***Le « rabais britannique » (Fontainebleau 1984)**

Remboursement (complexe) des 2/3 de sa contribution nette (contrib - fonds perçus)

1. L'évolution des pouvoirs du PE : vers une « parlementarisation » de l'UE ?

Plus que les autres institutions, l'appellation de PE pose un **problème historique**. Il y a eu dans sa forme et ses pouvoirs depuis 1951, et dans ses appellations.

- L'assemblée commune de la CECA (1951-1958)
- Assemblée parlementaire européenne (1958-62/1986)
- Parlement Européen depuis 1962 ou 1986.

Débats dans la science politique de l'intégration européenne :

- **Processus de « parlementarisation »**. Au départ c'est une assemblée consultative, c'est pour cela qu'on parle de parlementarisation de l'UE consistant en l'accroissement des pouvoirs du Parlement. Ajd, il a un pouvoir de codécision sur un nb de plus en plus important de sujets.
- **Ou « eurocratisation » du parlement** et des députés européens : participation de ces députés au système administratif de l'UE. Les parlementaires euro sont plus spécialisées, ils ont une expertise spécialisée, ressources politiques reposant sur leur spécialisation, mêmes s'ils sont élus.

1. *Le PE avant le « Parlement européen »*

Une institution imprévue et consultative

L'assemblée consultative (ancien PE) de la CECA était imprévue. Cela ne figurait pas dans le projet et les négociations du Plan Schuman au départ. Les négociateurs du Traité de Paris avait prévu la Haute Autorité, le Conseil des Ministres et la Cour de Justice, mais pas d'assemblée parlementaire pour les contrôler. Sur la pression des parlementaires nationaux, ils se sont mis d'accord pour mettre en place une assemblée consultative et sans pouvoir. Tout le jeu depuis ce moment a été d'augmenter et de gagner de nouveaux pouvoirs.

Une assemblée « commune de la CECA », résultat d'une rencontre de facteurs :

- Méfiance des gouvernements envers la Haute autorité (et vice versa)
- Création concomitante d'un conseil des ministres
- Compromis pragmatique sur les pouvoirs : purement consultative, mais motion de censure (responsabilité de la Haute autorité)
- Schème « cognitif » parlementaire et « mimétisme institutionnel* »*

Affrontements de différents principes de légitimation politique

- **Légitimité démocratique** (repose sur l'élection) vs **légitimité de l'efficacité technocratique**. Le fait d'avoir une Cour de Justice/Haute Autorité nommés entraîne une méfiance (car légitimité technocratique). Pour l'Europe on fait souvent la différence entre légitimité démo et technocratique.
- **Légitimité par les outputs** (ce qui en ressort : lois) /**inputs** (ce qui rentre dans le système politique, les institutions). Les inputs correspondent à la légitimité démocratique : on fait entrer les attentes des citoyens par le vote, et les outputs est ce qui ressort de la légitimité technocratique comme les lois.
- **La légitimité selon Weber** : charismatique, traditionnel, légal-rationnel.

Le droit comme résultat d'un rapport de forces : les luttes autour des pouvoirs du PE

08/10/19 (cours de Marie)

Actualités

Élections au Portugal : parti socialiste avec Costa

***Auditions des Commissaires**

- Audition tendue de Sylvie Goulard : affaires personnels (enquête française, européen),

extension du portefeuille.

- Audition de Margaritis Schinas en charge « protection du mode de vie européen », confirmée mais délibération sur dénomination du portefeuille.
 - Frans Timmermans, Margarethe Vestager, Valdis Dombrovkis: commissaires adjoints de Ursula Von Der Layen
- Questions écrites subsidiaires pour Sylvie Goulard, Ylva Johansson et Janusz Wojciechowski...
+ 2ème auditions ? Car pas la majorité des 2/3 des coordinateurs des groupes (5/7)

***Johnson a fait des propositions sur le Brexit**

- L'Irlande du nord sera dans une zone spéciale (mais pas vraiment marché unique) : alignement réglementaire Irlande du Nord/UE pour les biens agricoles (et autres biens)? Mais pas d'alignements des tarifs douaniers (donc postes frontières de contrôle, mais où ?)
 - Possibilité pour l'Irlande de rejeter l'accord à la fin de la période de transition, puis tous les 4 ans.
- **.- **Marché unique à minima (1 liberté sur 4) : circulation des biens / mais pas d'union douanière et révocabilité à tout moment

*** Des mobilisations transnationales ?**

Groupe britannique *Rebel for Life pour le climat* : acteurs non-institutionnels, les citoyens qui se mobilisent sur le climat. Dans quelle mesure il y a-t-il des mobilisations transnationales ?

4 modèles Balme, Chabanet, Wright « L'action collective en Europe ». Les mobilisations sont-elles transnationales ?

- Internationalisation : mob locale/nationale sur Europe
- Externalisation : mob directe de groupes nationaux au niveau européen
- Supranationalisation : création de groupes européens (mais ancrés nationalement)
- Transnationalisation : mobilisation directement transnationale

1. « *Démocratie européenne* » ou « *Démocratie Potemkine* » ?

- « Villages Potemkine » (Crimée, 1787, Catherine II)
- « Démocratie Potemkine » ? Légitimation politique
Antoine Vauchez, *Démocratiser l'Europe* (2014)
- ...ou vraies avancées institutionnelles de démocratisation ?

1. *4 éléments de démocratisation ... et leurs limites*

- Parlementarisation de l'UE ?
- Des élections européennes « directes » ?
- Politisation de l'UE : des « partis politiques européens » ?
- Des Spitzenkandidaten et des listes transnationales pour « incarner » l'Europe ?
- Une « constitution européenne » ?

1. *Les limites de la parlementarisation*

- Le Parlement Européen co-législateur dans certains domaines seulement.
- Pas d'initiatives des lois, même dans la P.L.O. C'est la Commission qui a l'initiative et des blocages du Conseil sont possibles.
- Pas de cohésion idéologique forte des groupes.
- Dans l'attente d'un demos européen et d'une identité européenne (Jurgen Habermas).
- Ou une demoï-cratie ? (Kalipso Nicolaïdis)

Cela pose la question des pouvoirs du Parlement, qui ont augmenté, mais qui reste faibles.

Les luttes autour des pouvoirs du PE (1/3) : le levier des pouvoirs budgétaires

Depuis l'Assemblée de la CECA jusqu'à ajd, de nombreux pouvoirs ont été gagné par le Parlement. Le premier levier est le pouvoir budgétaire.

- **L'acquisition juridique de compétences budgétaires** (institué). Institués par deux traités. Ceux-ci codifie la procédure budgétaire à partir du 21 avril 1970 et du système des ressources propres (budget autonome).
- *Traité du Luxembourg (22 avril 1970)* : Droit de regard sur budget. droit de modifier les dépenses non obligatoires et proposer des modifications du dépenses obligatoires.
- *Traité de Bruxelles (22 juillet 1975)* : codécision en matière budgétaire avec le conseil = pouvoir de rejeter le budget, PE donne la décharge à la Commission-
- **Les luttes pour la définition et l'usages de ces compétences (instituant).**
- Définition DO/ DNO et TMA. (DO : 84% dépenses 1970, 61% en 1992) Il y a une distinction entre DO et DNO : on ne veut pas trop donner de pouvoirs mais quand même.
- Rejet d'un budget en 1979, 1984 : le Parlement refuse en faisant pression pour plus de pouvoirs. Mise en places des « trilogues » et d'un cadre financier « pluriannuel » (1987) : planification sur 7 ans des budgets à venir, moment de négociation intense entre Parlement et Conseil.
- Décharge refusée à la Commission (1984, 1998) : quasi-motion de censure (démission

Commission Santer).

- **Réforme de Lisbonne : Le Parlement Européen a maintenant le dernier mot.**
- Procédure législative spéciale : 1 lecture chez PE, Conseil et comité de conciliation
- PE peut avoir en dernier recours refuser le budget ou le faire adopter contre l'avis du Conseil (majorité des membres + 3/5 suffrages exprimés).

Les luttes autour des pouvoirs du PE (2/3) : les pouvoirs législatifs

- L'évolution de l'état du compromis politique sur les pouvoirs législatifs du PE :
- **Consultation** (existe ajd encore pour la fiscalité)
Traité initial : de 18 articles la mentionnant en 1957 à 26 (AUE) puis 45 à Maastricht.
Possibilité pour PE de différer décision (garantie, puis limitée par la CJUE dans les années 80 avec un « délai raisonnable »).
- **Coopération** (mis en place en 1986, ajd utilisé pour l'UEM (euro, politique monétaire))
Introduit par l'Acte Unique Européen
Amendements du PE. Il faut néanmoins qu'ils soient acceptés par la Commission, il faut que le Conseil se prononce à l'unanimité pour les acceptés. Juridiquement c'est un progrès mais cela reste soumis aux accords pô des deux autres institutions.
- **Avis conforme** (1986, accords commerciaux, fonds structurels)
Acte Unique Européen
Pas d'amendement du PE, mais droit de veto.
- **Codécision** (Maastricht= « procédure législative ordinaire » PLO après Lisbonne)
Permet de modifier les lois, rejeter en dernier recours si députés par d'accord avec Conseil des Ministres. Elle a été introduite à une série de domaines de plus en plus importants, mais il reste des PLS pour des domaines comme le budget. Il y a une série de règles bureaucratiques, institutionnelles différentes selon les sujets.

Les luttes autour des pouvoirs du PE (3/3) : les ratés

- Les tentatives de constitutionnalisation de l'UE
- Commission constitutionnelle de l'Assemblée ad hoc pour le CPE (dirigée par Spaak). Dès la création de la CECA, des députés réfléchissent à une Communauté Politique Euro, ils vont loin dans la rédaction d'un projet constitutionnels lié à la CED. Le projet aurait pu rentrer en vigueur si la CED avait été ratifiée.
- Projet Spinelli de Constitution du 14 février 1984 (Commission constitutionnelle crée au PE

en 1982). Un des principal fédéraliste européen.

- Convention 2002-2003 (sous impulsion PE, même si 16 MEP seulement parmi les 105 délégués) : de la déclaration de Laeken (2001) au rejet du traité (2005).
- L'élection directe des députés européens. C'est une histoire longue de réalisations effectives et d'échecs.
- Les tentatives infructueuses du PE (rapports Dehousse (1960) et Patijn (1974-75). Le rapport de 74 met en place les conditions opérationnelles pour mettre en place les élections directes.
- Déblocage gouvernemental (Sommet de Paris de décembre 1974) : acceptation du rapport Patijn, mise en place des élections directes.
- Mais persistance d'échecs à définir une procédure électorale uniforme (PEU) et circonscriptions transnationales (rapports Seitlinger 1982, Bocket 1986, Duff 2012..)
- Divisions nationales, mais aussi internes aux partis eux-mêmes (rapports non adoptés par le PE)

La légitimation démocratique du PE et ses problèmes récurrents

- L'élection directe tout de même :
- Ressource de légitimation démocratique concédée, mais utilisée
- Renforcement du PE dans la système institutionnel
- Mais les élections européens sont « Second-order national elections » (REIF, Schmitt 1980)
- Circonscriptions, établissements des listes et enjeux nationaux
- Participation en baisse constante mais différences selon les pays. Jusqu'en 2014, les taux de participation ont constamment décru (63% en 1979 et 42,54% en 2014), mais en 2019 pour la première fois hausse du taux de participation (50,62%).

Avoir un taux général de participation aux élections euro n'explique pas les taux dans chaque pays, or vu que c'est des élections de second ordre, il faut plonger dans les élections de chaque pays. C'est de second ordre car ce sont des élections euro au niveau national mais également car ce sont des mid-terms (vote sanction pour les partis de gvnt).

“ CONCLUSION

On a vu l'évolution du PE et l'évolution de sa légitimité.

15.10.19

Actualités

***Elections polonaises**

Maintien du parti Droit et Justice (Orban) qui obtient une majorité absolue

239 pour le Pis de Jaroslaw Kaczynski, Mais le PIS n'aurait plus la majorité au Sénat. Le retour d'une coalition de gauche (socio-démo et deux autres partis).

131 pour la Coalition civique

46 pour la coalition de gauche

30 coalition polonaise

- commissaire agriculture confirmé

***Rejet de Sylvie Goulard**, commissaire désignée par la France. Rejet aux deux auditions. 6 coordinateurs sur 7 contre sa nomination. Réponses aux questions de la 1ère audition leur ont déplu, 2ème audition n'a pas changé la donne. 82 VS 29

Répond à quelles logiques ?

Démocratique (transparence) : elle a des affaires en cours, non traitées mais bien existantes

Politiques / partisans (logiques d'équilibre, vient du groupe renew alors qu'il y a déjà qqn du groupe avec un portefeuille chargé, et que ne c'est que le 3ème parti)

Nationales (au niveau européen / national)

Interinstitutionnelles (PE Vs Conseil Vs Commission)

***Vers un calendrier retardé ?**

Motion de censure Vs gouvernement Mankila

***Conseil européen, 17/18 octobre**

question du Brexit. Dernier point d'accord serait que l'Irlande du Nord sortirait de l'UE mais garderait une union douanière avec elle (vers une douane sans douane et un accord de principe, pour éviter un 2nd référendum ?)

Positions sont en train de changer, prenant quasiment acte de la césure (Merkel dit qu'il faut voir le RU comme un futur compétiteur économique et non collaborateur par ex)

Position commune sur Syrie ? (Avec ou sans le UK ? Ex. Interdire la vente d'armes au niveau de la Turquie OU condamner explicitement les actions de la Turquie sur les Kurdes)

MFF 2021-2027. Cadre financier européen

Discussions sur l'ouverture des négociations avec la Macédoine du Nord et l'Albanie (France contre)

Mécanisme de répartition migrants rejeté ?

Catalogne : 9 à 13 ans de prison pour les 12 accusés de « sédition » (pas « rébellion ») vers CEDH ?
(diff rébellion : violence / sédition : moins fort)

* Catalogne

Rejet du statut de 2006 par le Tribunal Constitutionnel en 2010 (« nation catalane »)

manifestation du 10 juillet (1,5 millions)

Référendum symbolique du 9 nov. 2014 : 80% de oui (mais 50% votants)

Elections régionales du 27 septembre 2015 : Victoire des indépendantistes 72 sièges / 135 (mais 47,8% des voix)

Référendum du 1er octobre : 2,26 millions de « oui » (42% des 5,4 millions de votants possibles, mais 90% des votants effectifs)

« déclaration d'indépendance » du 27 octobre 2017 (aucune reconnaissance internationale)

Art 155 de la Constitution : mise sous tutelle

1. L'organisation interne du PE

1. *L'organisation administrative et les administrateurs du PE*

Secrétariat général :

- Importance administrative : organisation et continuité
- Importance numérique : 6500 agents (dont 1000 affectés aux groupes politiques) car multilinguisme total (24 langues officielles, 700 traducteurs, 500 interprètes) / triple localisation du PE (résultat oppositions historiques et unanimités) / Nécessité d'« experts » des procédures et législations communautaires

Secrétariats des groupes (différents des secrétariats de commission) :

- Fonctionnaires et agents temporaires
- Une confusion des « rôle » ? : fonctionnaires détachés ou administrateurs partisans / auxiliaires ou agents principaux du groupe ? (stabilité, expertise) exemple des permanents des partis politiques au niveau européen, le rapport spécial de la Cour des comptes de 99

1. *Composition*

***Traité de Lisbonne** (à partir des élections de juin 2014) :

- 751 députés (750 + Président) (705 en 2019)
- Max. : 96 députés (Allemagne)
- Min. : 6 députés (Luxembourg, Estonie, Chypre, Malte)
- France : 74; RU, Italie : 73; Espagne : 54; Pologne : 51...

On peut la comparer avec l'Assemblée commune de la CECA (1952-1958). Le nb de pays a augmenté donc le nb de députés également. Cela a des conséquences en termes de structuration de l'espace politique européen : mécaniquement il y a l'expansion d'un champ politique.

(751 députés au parlement)

182 PPE

154 S&D

108 Renew Europe

73 les verts/EFA

73 ID (eurosceptiques déclarés, droite extrême FN, AFD etc)

62 ECR (droite, conservateurs et réformistes, bcp de PiS polonais, conservateurs britanniques, Vox)

41 Gauche Unie Européenne/NGL (extrême gauche, ex partis communistes, podemos etc.)

Pour créer une groupe au parlement, il faut 25 députés issus de $\frac{1}{4}$ des pays au minimum, donc 57 non-inscrit (30 Brexit parti, qqes du mouvement 5 étoiles))

Vers cohésion politique et clivage gauche/droite ?

Accroissement des alignements gauche/droit de 79 à 2004

Domination persistante de la « grande alliance » PPE/PSE jusqu'en 2019 45%

MAIS PPE et S et D n'ont plus la majorité ensemble, ils ont tous les deux perdus des députés

Délégations nationales

Structuration importante des groupes

Mais relais des intérêts nationaux divisions internes : directive « Services », division au sein du PSE entre délégations nationales

Elections U.Von der Leyen. 9 délégations S&D sur 26 ont voté contre

***Assemblée commune de la CECA** (1952-1958) :

- 78 députés
- Parlementaires nationaux
- 18 pour les « grands » pays (France, Allemagne, Italie)
- 10 pour la Belgique et les Pays-Bas
- 4 pour le Luxembourg

***Un « champ politique » en expansion ?**

Il y a une particularité à prendre en compte, c'était que les députés étaient avant nationaux. Le fait de cumuler postes nationaux/euro, plutôt tournés vers le champ politique national, la séparation entraîne une autonomisation du champ politique.

1. *Le statut de député et de ses assistants*

Les députés européens :

- Mandat de 5 ans
- Incompatibilité député national / européen depuis 2004
- Pas de statut spécifique jusqu'en 2009 (depuis 2009, 8757 euros avant impôts en 2018, 6824€ après déduction et 4300 indemnités fixes et remboursement frais homogénéisation, certains ont perdu beaucoup, mais d'autres ont connu une augmentation de salaire)

Assistance parlementaire :

- Enveloppe de 24943 euros par mois par député en 2019
- 3 assistants accrédités max (1/4 enveloppe min) + assistants « locaux »
- Statut des assistants depuis 2009 (et interdiction des proches...)

(contrôle avec feuilles de salaire etc, mais plus problématique pour voir si une partie de cette enveloppe est utilisée à des fins partisanes nationales)

Vers la professionnalisation d'un espace politique européen :

- Division du travail et stabilisation des positions et des intérêts liés
- Socialisation des acteurs

Contribution à la « parlementarisation » et à l'autonomisation d'un « champ politique » européen ?

1. *Mais qui sont vraiment les députés européens ? « rôles », profils et « européanisation »*

Julien Navarro, les députés européens et leur rôle, Bruxelles, ed. de l'Université Bruxelles, 2009.

Différents « rôles » au sein de PE :

- « Animateur » : qui fait vivre le parlement, comme Spinelli, Cohn-Bendit, ...
- « Spécialiste » : d'un sujet donné, pour obtenir des résultats concrets, comme Evelyne Gebhardt qui a été au cœur de la réécriture de la directive service, Alain Cadec sur la pêche, Marc Tarabella sur l'agriculture, ...
- « Intermédiaire », fait le lien « visible » (people ?) entre électeurs et PE, comme Nana Mouskouri, Edouard Martin, ...
- « Contestataire », qui remet en question l'UE, comme Farage, Mélenchon, Le Pen, ...
- « Dilettante » (ou recasé ?) : ne rien faire... ou pas grand-chose, comme Rocard, Dati, Hortefeux

Le profil des députés :

- En terme de diplôme : portion importante de docteurs 25% ont un PhD : signe du caractère plus spécialisés des députés européens contrairement aux députés nationaux qui sont plus militants et 1/3 expériences académiques (15% droit / 40% sciences humaines et sociales).
- Répartition hommes-femmes par année : féminisation progressive des femmes qui sont passées de 16 à 41% de femmes entre 1979 et 2019.

1. *L'organisation politique du PE*

Présidence (et 14 vice-présidents) :

- Direction (organes politiques du PE, session plénière)
- Représentation (institutions UE, étranger)
- Signature actes budgétaires et législatifs

Bureau : président, 14 VP, 5 questeurs. Questions administratives et financières

Conférence des présidents (de groupes) :

- Définition et répartition des commissions / délégations
- Programmation des travaux et ordres du jour

- Décisions politiques, Prix Sakharov

05.11.19

Actualités

Brexit, décalé au 31 janvier 2020

Accord lors du Conseil européen des 17-18 octobre : Irlande du Nord sera à la fois dans et hors de l'Union douanière. Produits qui viennent d'Irlande du Nord et vont au Royaume Uni, pas de contrôle. Produits qui viennent d'Europe seront eux contrôlés. Transition jusqu'en décembre 2020 (+2ans possible), avec vote de l'assemblée nord-irlandaise tous les 4 ans après. Va s'appliquer à partir du 31 décembre 2020

Prix Sakharov 2019, attribué par le Parlement européen à ILHAM TOHTI, professeur d'économie et défenseur des droits de la minorité ouïghoure en Chine (minorité musulmane en Chine, camps de rééducation pour les forcer à changer de religion etc.)

Groupes politiques du parlement européen proposent des candidats. Commissions AFET et DEVE qui rassemblent 3 nominés (dont Marielle Franco)

Nouvelle Commission

A la place de Goulard, proposition de Breton le 24 octobre, avec le même portefeuille (politique industrielle, marché intérieur, numérique, défense, espace)

- **Calendrier retardé** : 1er décembre minimum
Motion de censure VS gouvernement Viorica Dancila (PSD)
Ludovic Orban (PNL) + présidentielles le 10.11

Nouveaux candidats :

Hongrie

Elections d'octobre

Thuringe 31 Linke passe en tête (Linke modéré dans cette région), puis 23 AFD, puis CDU

Suisse

Espagne + Roumanie élections législatives dimanche

Royaume-Uni à venir

1. *Une parlementarisation de l'UE ?*

Vers une "maturité parlementaire" ?

- Votewatch.eu
- Taille relative des commissions (de 25 à 76 en 2019)
- Commissions dans compétences propres de l'UE augmentent, AFET baisse

20 Commissions parlementaires (+ 2 sous-commissions + délégations et intergroupes)

Coordinateurs de groupe : cohésion VS Nations

Rapporteurs et shadow rapporteurs : importance stratégique

parlementaire font des vœux à leur parti politique / réunion des présidents des partis politiques pour répartir

Corrélation de plus en plus forte entre nombre de rapports législatifs d'une commission (son aug), et nombre de demande pour faire partie de faire partie de cette commission.

Des comités : ENVI qui attire plus de monde et devient le plus gros, suivi par ITRE, AFET, LIBE, ECON.

1. *La question des « partis politiques au niveau européen »*

10 PPNE en activité

Parti populaire européen (PPE) depuis 2004

Parti socialiste européen (PSE) depuis 2004

Alliance des libéraux et démocrates pour l'Europe (ALDE) depuis 2004

Parti Vert européen (PVE) depuis 2004

Alliance Libre Européenne (ALE) depuis 2004

Parti de la gauche européenne (PGE) depuis 2004

Alliance des Conservateurs et Réformistes européens (ACRE), 2010

Parti démocrate européen (PDE) depuis 2004

European Christian Political Movement (ECPM) depuis 2010

Mouvement pour une Europe des Nations et des Libertés (MENL) 2011

Situation juridique actuelle

Aujourd'hui : traité de Lisbonne (2007/2009) = 2 mentions

Conditions pour obtenir le label partisan européen

- « avoir la personnalité juridique dans l'État membre où il a son siège » ;
- « avoir des élus (européens, nationaux ou régionaux) dans au moins un quart des États membres (ou alors avoir réuni, dans au moins un quart des États membres, au moins 3% des votes exprimés lors des dernières élections européennes) » ;
- « respecter, dans son programme et par son action, les principes de liberté, de démocratie, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que de l'État de droit » ;
- « avoir participé aux élections au Parlement européen ou en avoir exprimé l'intention ».

coordonnent partis nationaux pour faire un programme européen, qui sera proposé aux élections parlementaires

Procédure de reconnaissance

- Annuelle (donc incertaine car paysage du parti politique peut changer tous les ans)
- Contraignante : impossibilité de reporter crédits (subvention vs. Financement sur budget propre : enjeux de la réforme en cours)
- Autorité indépendante + « comité de personnalités éminentes »
Car Bureau du PE accusé d'être « juge et partie »
D'où création de l'autorité avec directeur indépendant, qui décide ou non de leur bien-fondé
Possibilité d'ôter le label si les conditions ne sont plus remplies, sur demande ¼ des députés européens
- Pose la question de, est ce que partis européens sont de véritables partis ?
- « Cartellisation » des partis politiques ? Cf Katz & Mair, I. Van Biezen

Des Europartis en « stand-by » ?

- « proto-partis », « fédérations de partis », « Europartis »

- « Partis politiques au niveau européen » (Art. 138 A du Traité de Maastricht)
- Mais quelles fonctions ?
Expression des préférences du « peuple », mais lequel ? (« démos européen ? »)
Quels adhérents ? Les partis ou les individus ?
Gouvernement ? Mais quelle gouvernance de l'Europe ?
Légitimation ? Sans doute (par « mimétisme institutionnel »)
- Et quels clivages idéologiques ?

La théorie des clivages (Lipset & Rokkan)

- 2 révolutions historiques, 4 clivages politiques :
- Révolution de l'Etat-nation :
Etat / Eglises : partis laïcs (radicaux) / confessionnels (démocrate-chrétiens)
Centre / périphéries : partis centraux / régionalistes – indépendantistes
- Révolution industrielle :
Elites urbaines / propriétaires terriens : partis urbains / agrariens, « ruraux » (Samobrona, CPNT)
Possédants / travailleurs : partis d'élites, de « cadres » / partis ouvriers (+ scissions)
révolution de 1917
- De nouveaux clivages ?
« post-matérialisme » (R. Inglehart, *The Silent Revolution*, 1977)
Europe...?
- *Les autres pouvoirs du PE (autre que législatif et budgétaire)*

Contrôle de l'exécutif

- Contrôle de la Commission :
« Election » du Président de la Commission
Auditions et approbation du Collège : influence limitée, mais possibilité d'infléchir (Cf. retrait des candidatures)

Questions écrites individuelles (11000 en 2010) et orales collectives (commission, groupe ou 40 députés: 216 en 2010) + une « heure des questions » par session (611 en 2010)

« Motion de censure » (art. 234 TFUE) : dépôt par 1/10; vote à la majorité des membres du PE + 2/3 des suffrages exprimés

- Contrôle du Conseil :
Codécision
Questions écrites et orales + « heure des questions »
- Commissions d'enquête et commissions temporaires (vache folle 1997, Santer 1999, Prestige 2003)
- + droit de recours CJUE

Légitimation démocratique et influence politique

- *Pouvoir de « délibération » et de résolution*
PE comme « Assemblée délibérante » : cf. théorie politique (Habermas / Fery) : mais transparence en baisse
Résolutions d'initiative : résolutions propres (sans effet) : activité principale du PE
- Droit de pétition et « initiative citoyenne européenne » (art 227 TFUE) : 1 million de signatures dans 7 Etats minimum en 1 an :
 - 4 initiatives sont allées au bout depuis 2012 (« Stop Glyphosate », « L'eau, un droit humain », « Un de nous », « Stop vivisection »), mais refus de la Commissions de légiférer
aucune obligation d'en tenir compte
- Autorité morale : tribune et invitations / Prix Sakharov
- Mais : complexité de l'information sur l'activité du PE / Limitation des outils de démocratie participative

CONCLUSION : UNE « INSTITUTION CONTRAINTE » (Mérand et Weisbein, 2011)

Compétences :

- Concédées (même si parfois suscitées)
- Limitées (pas d'initiative)
- Sectorisées (domaines restreints)

Complexité du travail au PE (technicité, langues, localisations)

Donc expertise technique de plus en plus nécessaire :

- Figure du « départ expert » y compris intégrée par les députés européens eux-mêmes (Michon et Beauvallet, « des eurodéputés experts ? article en ligne)

- Des « bureaucrates élus » ? (Georgakakis, Vauchez)

Mais parlementarisation quand même

Evolution incertaine

Avec spécificités : expertise et négociations interinstitutionnelles

Parfois plus de pouvoir que les parlements nationaux

3. « LA » COMMISSION EUROPEENNE, CE QU'ELLE FAIT, CEUX QUI LA FONT

1. De la « Haute autorité » à la Commission européenne

1. *Trois premières grandes étapes*

De la « **haute autorité (1952-1967)**, premier président ayant été Monnet

- Institution centrale (et la seule du Plan Schuman)
- Institution supranationale et « technocratique »
- Institution contestée (par les chefs d'Etat et de gouv, par De Gaulle, sur les questions de supranationalités)

Par **Les traités de Rome : 3 commissions de 1957 à 1967** (et 3 conseils)

- Haute Autorité CECA (9 membres nommés pour 6 ans)
- Commission CEE (9 membres, nommés pour 4 ans)
- Commission CEEA (5 membres, nommés pour 4 ans)

Et la **Fusion de ces 3 commissions en une seule**, pour simplifier : débats et résistances de 1965 à **1967**

1. *L'importance des contextes : Commissions « fortes » et commissions « faibles »*

Les premières présidences : avancées et reculs (1952-1966)

Une première période faste avec eux, mais c'est un raccourci car les présidences ont été marquées par des échecs elles aussi. Il faut voir également les présidences dans leurs contexte

euro et international qui permet ou pas de réaliser des initiatives importantes.

Jean Monnet 52-55, Présidence volontariste et impulseur : ayant à cœur de donner à la CEE et la haute autorité leur place, plus que ce que les présidents des pays voulait. L'échec de la CED a entraîné la chute de Monnet pq qu'elle faisait obstacle à l'idée de marché commun.

Walter Hallstein 58-67, époque de la crise de la chaise vide donc difficile, mais impulse aussi beaucoup

La crise de la chaise vide : la commission discréditée ?

Crise de la chaise vide qui met entre parenthèse le pouvoir d'initiative de la Commission. De Gaulle demande à ses représentants de ne plus siéger (au COREPER ni conseil des Ministres), ce du 1er juillet 65 au 31 janvier 66, car désaccord sur la PAC la manière dont Hallstein a préparé le financement lui déplait, et il s'agit d'une politique extrêmement importante pour la France.

Suite à Propositions Hallstein du 31 mars 65 : financer le soutien aux prix agricoles, par des ressources propres (droits de douane sur produits agricoles et produits industriels), donner à Commission autonomie de gestion de ce budget,

- au PE un droit de regard démocratique sur ce budget (1970/1975)

Cette autonomie de la commission niveau gestion de budget déplait à De Gaulle / et PE qui aurait ce droit de regard France perdrait souveraineté

Quelle logique ? On a une opposition entre :

Néo-fonctionnalisme (auteurs américains Haas-Lindberg), L'idée est que à partir du moment où on met en place des I° réduites, les mesures vont déborder et entrainer d'autres domaines. On commence à mettre en place dans les années 50 une politique de charbon/acier, puis une idée de marché commun, puis avec la dépendance au sentier, on aura de plus en plus de politique. Hallstein en fait partie, il pense que DG ne pourra pas d'opposer à l'effet d'engrenage. L'effet d'engrenage est automatique, les politiciens ne peuvent pas vraiment s'y opposer. Les auteurs principaux : Ernst Haas, et Lindberg.

L'intergouvernementalité. Les auteurs : Hoffman, Moravcsik. Ils insistent sur la capacité des États et des ministres dans des IO supranationales. Ils mettent en avant que DG a créé ce rapport de force en bloquant l'effet d'engrenage.

Inter-gouvernementalisme OU « spill-over » (et « path dependency ») contre « high politics »

(Jonathan White, « Theory Guiding Practice: the functionalists and the Hallstein EEC Commission », IL INSISTE BCP)

Compromis du Luxembourg (1966). On passe à l'unanimité dès que ça touche aux intérêts fondamentaux des Etats.

Mais de Gaulle a quand même dû se plier à Hallstein car il n'est pas sorti de la CEE et du accepter les termes de Hallstein qui offraient l'existence d'un « droit de veto » (pour les néo-fonctionnalistes, prouve que path dépendance est forte// à mettre en parallèle avec Brexit, pareil c'est difficile de s'en dépêtrer)

De Gaulle avait des raisons internes à se plier à la CEE. On a deux types de contraintes :

- Les élections présidentielles (première élection au SUD). Les syndicats agricoles, qui sont ses premiers soutiens font pression dans le contexte de mise en place de la PAC.
- Pressions européennes qui pèse.
- Campagne électorale en 65, donc il pense à sa réélection

Les intergouvernementalistes dit que les chefs de pays ont un pouvoir important mais que ceux-ci sont contraint par les contraintes internationales et européennes. Les néo-fonctionnalistes parle de possibilité de spill-back.

On a considéré qu'après la crise de la chaise vide était une crise majeure, qui a conduit la CEE jusqu'à Delors à une certaine impasse, a freiné l'intégration européenne. Mais il faut nuancer car il y a eu des avancées essentielles avec différentes commissions.

Les « présidences ternes » des années de stagnation ? Crises économique et retour des Etats (1967-1985)

Rey 67-85 terne après la politique de la chaise vide

Malfatti (1970-1972), mais négociations pour l'élargissement

Mansholt, Ortoli, Jenkins et Thorn

Delors 85, retour de commissions « forte »

Commissions fortes qui débouchent sur de grands traités.

Impulsion et caractère volontariste pour achever le marché intérieur avant d'aller plus loin dans l'union éco et monétaire. Achever les standards, enlever les barrières à la circulation des biens.

Livre blanc sur l'achèvement du marché intérieur

Acte Unique Européen (1986)

Traité de Maastricht (1992)

Il faut parler du contexte de la deuxième présidence Delors avec la fin de la Guerre Froide : chute du Mur de Berlin et réunification, fin de l'URSS avec les perspectives d'intégration à l'Est. Lors de la première présidence, on résolvait la crise pétrolière des années 70. Il faut parler des contextes nationaux avec l'ouverture des pays : entente Mitterrand-Kohl forte. On a une alliance forte entre le président français, la Commission et l'Allemagne de Kohl. Forment tous les trois un trio

Depuis 95, des présidences de « crise » ?

Santer (démission en mars 1999), Prodi (tentative de re-légitimation), Barroso (cris économique), Juncker et la poly-crise (Grèce-euro, migrants, Brexit)

Haas dit, il y a Spill Over, mais il peut y avoir un retour en arrière de la même façon
prof montre caricature : « c'est tellement plus dur de négocier à 28 qu'à 6, de prendre en compte les avis de chacun »

Forme et règles de l'institution

Les débats sur la composition :

*Nombre :

1967. Au moins 1 ressortissant de chaque Etat (max 2)

Nice. 1 seul commissaire par Etat max

Lisbonne. 2/3 du nb d'Etats membres à partir de 2014, sauf si décision contraire (n'a pas fonctionné, posait pb de voir quels pays ne seraient pas représentés,)

*Genre :

1ère femmes commissaires ? 1989 (Scrivener, Papandreou)

25% pour Commission Juncker (7 sur 28)

40% pour Commission Von der Leyen (11 sur 27, 13 au départ)

*La désignation (art 17.7 TUE)

- Double investiture en 2 temps (Président / Collège)

Président : par conseil européen à la maj qualifiée et prise en compte des élections européennes/nationales / PE vote approbation

Collège : Conseil de l'UE nomme les autres commissaires (maj. qualifiée), PE fait des auditions et a un vote d'approbation sur le Collège (en bloc)

- Mais responsabilité de la Commission devant le PE seulement (motion de censure à la majorité des 2/3 exprimés + majorité des membres)

1. *Les Commissions de 2014 à 2019*

L' « élection » de Juncker

La « campagne » de 2014 et les Spitzenkandidaten (Elle n'est plus d'actualité car aujourd'hui pas désigné par Spitzenkandidaten. Déjà en 2014, l'innovation était fragile car Cameron s'y opposait, Merkel s'y ait finalement ralliée.)

Les tensions pour la désignation (Opposition Cameron, Merkel, ...)

La confirmation par le PE (15 juillet 2014)

Des auditions comme outil de l'affirmation du PE ?

Trois rejets cette année (Roumanie, Hongrie, Goulard), alors que cela était arrivé trois fois auparavant (2004, 2009, 2014), le PE S'AFFIRME ?

en 2004 Buttiglione : Homosexualité est un pêché, la famille existe pour permettre à la femme d'avoir des enfants et d'être protégée par son mari

• **La commission Juncker :**

- Une « commission politique », il a joué là-dessus en affirmant régulièrement ce point, va dans un sens fédéraliste, bénéficiant du soutien populaire car tête de liste. Mais la nomination était fragile. / Mais président affiché comme politique : vice-présidents (coordinateurs des commissaires), volontarisme affiché (Grèce, migrants, souplesse budgétaire)

- Ou business as usual ? (MAIS il s'est heurté à des pbs de souveraineté nationale, crise des migrants // dépendance VS états, moyens limités et lobbys)

La commission Van der Leyen ? « en retrait » ou « dans les codes » ?

La Commission qui semble fragile du fait de l'investiture compliquée, les auditions ? Pour certains, elle va dépendre des États. Pour d'autres, le profil européenne, l'écroulement des commissaires pourrait mener à des avancées concrètes car les codes du compromis.

1. Qui peuple « la » Commission européenne ? Une institution fragmentée

1. *La répartition du pouvoir politique au sein de la Commission*

Le rôle du président

A beaucoup évolué

-De Primus inter pares (ou « premier entre ses pairs », élu par les autres commissaires, un commissaire parmi d'autres, n'était pas désigné par Présidents)

- ...vers centralisation accrue de la commission ?
- Il a un pouvoir sur l'organisation interne : répartition des portefeuilles depuis Maastricht (avant Maastricht, c'était les chefs d'États), pouvoir de démission informel de commissaires
- Il peut donner des orientations : programme de travail, priorités. Il l'expose sur les réseaux sociaux #SOTEU (discours que le P de la Commission prononce en septembre pour exposer son programme, faire un bilan sur les textes proposés, l'avancée du mandat.

Une hiérarchisation des Commissaires ?

Le président peut aménager cela.

- Poids respectifs des portefeuilles/ et des commissaires (Etat, capital personnel, en tenant compte des rapports de force nationaux, exigences contradictoire)
- Vice-présidents depuis 2014, 6 postes et une haute représentante. Juncker a donc hiérarchisé sa commission, Van Der Leyen le perpétue.
- 2019 : 3 vice présidents exécutifs / vice-présidents / commissaires

Le poids de cabinets :

Il faut prendre en compte le rôle des cabinets des commissaires. Ils sont des conseillers politiques.

- Le rôle du chef de cabinet du Président (Pascal Lamy un français juriste sous Delors, Martin Selmayr un allemand pour Juncker)
- Le lien national entre cabinets / Etats Membres
- Limitation sous Prodi : 6 membres pour commissaires (+staff) / 9 pour le Pdt + 3 nationalités différentes au moins)

1. *Un organigramme et un fonctionnement complexe*

- « **Collège des commissaires** », indépendance et « intérêt général européen » (Barroso

travaille chez Goldman Sachs sur des sujets d'Economie européenne), réforme du code de bonne conduite, 18 mois minimum après mandat, ne peuvent pas travailler pour des dossiers sur lesquels ils ont travaillé auparavant (depuis 1999)

- **Fonctionnement** (réunions du mercredi entre Commissaires / si vote, à la majorité simple)
- ****SG et Services généraux** (**SG préside réunions du lundi entre chefs de cab des Commissaires, assiste aux conseil des ministres et conseil européens avec le PDT Commission, Services généraux Com , OLAF, Eurostat, Office des publications)
- **31 Directions générales pour les « politiques communautaires »** (+9 « services généraux ») : Devco est la plus grande avec 3227 fonctionnaires et représente 11.4% de la commission X DG action pour le Climat compte 185 fonctionnaires, soit 0.5% d'entre eux.

1. *Organe politique ou organe bureaucratique ?*

Comment définir la commission : organe politique ou bureaucratique ? C'est à la fois un peu des deux.

- **Les commissaires** : acteurs bureaucratiques ou politiques ? 230 commissaires depuis 1952 / Une « politisation » progressive du Collège.

Au début étaient issus en grande partie de la Haute fonction publique nationale, mais de plus en plus des « professionnels de la politique » (50% dans les années 50-60 à plus de 75% aujourd'hui)

- **L'administration de la Commission :**

- *secrétariat général*, vers service exclusif du Président
- *directeurs généraux et directeurs adjoints*.

Technicisation de plus en plus forte des directeurs généraux.

« un capital institutionnel européen » de plus en plus fort ? Georgakakis, de Lassalle

Autonomisation des ressources pour se retrouver à ce niveau, n'est plus fondé sur les

ressources nationales, mais il reste des « DG à drapeaux » plus particulièrement occupés

par des directeurs généraux de certains pays (par ex la DG agriculture quasi toujours dirigée par un DG français et celui de la concurrence souvent allemand).

- *chef d'unité*

En termes de transparence et d'efficacité, meilleur niveau d'action pour les lobbyiste / (plus on intervient tôt dans l'élaboration des lois, plus on pourra influencer sur les détails, alors que plus on intervient haut plus on peut intervenir sur les arbitrages, mais dépend des

ressources du gp de lobbying)

Cette européanisation ne laisse pas totalement de côté les enjeux nationaux avec les DG à drapeaux, des DG brigüés par une certaine nationalité (agriculture : français, concurrence : allemand)

12/11/19

Actualités

Roumanie, Candidat du PLN (parti libéral) en tête avec 43%, candidat sortant. Lohannis

Espagne, Sudadanos (libéraux proches de Macron) a quasi disparu / Voz parti d'extrême droite fait plus que doubler son score (15%). PSOE (socialistes, 28%), PP (droite modérée 21%)

Nouvelle candidate proposée pour commissaire Roumaine, Adina-loana Valean (transport)
auditions le 14 novembre

Quid du commissaire britannique ? (besoin d'un commissaire)

1. Le processus décisionnel interne

6 phases qui se recourent :

- Phase d'initiation : DG pilote consultations (comité consultatifs d'experts et groupes d'intérêts, consulte également les groupes d'experts du conseil pour avoir l'avis des Etats très tôt / moment quasi invisible au niveau institutionnel, alors que ça peut être très long)
- Phase de rédaction : bureau/unité/DG. La DG arrive à un texte officile proposé aux différents services, aux autres DG concerné par le texte.
- Coordination interservices (pilotés par SG, groupes interservices formalisés : 48 en 1990, 226 en 2006), les autres services peuvent donner leurs avis, pointer les résistances, problèmes juridiques. Elle est pilotée par la SG qui coordonne. Cela se fait par groupes interservices formalisés : 48 en 1990, 226 en 2006.
- Réunion entre membres des cabinets (Une fois que les DG dans leur ensemble ce sont prononcés, passage à la sphère politique)
- Réunion « hebdo » du lundi entre chefs de cab
- Réunion du collège des commissaires du mercredi (procédure orale + validation décisions)

procédure écrite : on prend une décision sur le texte.)

A la fin de ces 6 phases, **on arrive à la Procédure Législative Ordinaire**

Cela montre que la procédure de codécision étudiée dans les manuels est un raccourci des pratiques. A l'intérieur des institutions on a tout une série d'étapes avant de parvenir à la proposition d'un texte.

1. **Que fait « la » Commission européenne ?**

1. *Les compétences variées de la Commission*

*Compétences législatives :

- **Monopole de l'initiative** (sauf PESC et coop. Pénale) + modifications en cours de procédure
- **Négociation internationale des volets externes des politiques communes**

*Officiellement « Gardienne des traités » et compétences judiciaires

- **Sanctions pour politiques communes à compétence exclusive** (concurrence, commerce) contre les GAFAs etc
- ****Procédure d'infraction pour défendre l'« intérêt général européen »** (**art 17-1 TUE)

*Compétences exécutives et « comitologie » (contrôle par Conseil)

- *Exemple : le PAFF (Plants, Animals, Food and Feed)*

1. *Etude de cas n°1. Glyphosate ou « glyphogate » ? Exemple concret de rapports de force, de mécanismes européens :*

On a besoin d'une procédure d'autorisation des pesticides pour leur mise sur le marché. C'est ce qui se passe pour la procédure sur les médicaments également. Cela passe par les agences exécutives européennes, qui sont liées aux compétences exécutives de la Commission Euro car elle donne des avis sur l'autorisation ou pas des pesticides. Les États gardent un certain poids et une surveillance sur les compétences exécutive de la Commission (la comitologie).

.On remarque que le superbe détergent pour chaudières (1964) Glyphosate éradique également

les mauvaises herbes

.Herbicide non sélectif, composant principal du RoundUp de Monsanto (Bayer), 1er herbicide au glyphosate en 75

- et les « Roundup Ready » (Ventes des pesticides x300)
 - .Mais aussi présent dans plus de 750 produits par 90 fabricants
 - .700 000 tonnes vendues par an (8000t en France)
 - +50% des aliments/ 75% de l'eau et analysés
 - (Monsanto, leader mondial des semences), économie intégrée qui va de la semence aux pesticides, produits génétiquement modifiés

Avis scientifiques divergent

.OMS, mars 2015, classé « cancérigène probable » pour l'homme par le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

.Agences européennes divergent. (Novembre 2015, mars 2017 : EFSA / ECHA : avis favorables au maintien sur le marché / « probablement non cancérigène). Evaluation compliquées dans difficile d'analyser une substance particulière puis rajouter toutes les variables extérieures à prendre en compte.

Que faire dans ce cas, face à ces divergences ?

Les « Monsanto Papers »

- Mars 2017, déclassification de documents de Monsanto :
 - Connaissance du danger potentiel depuis 84 et 99
 - « Ghostwriting » (études de Monsanto signées par scientifiques contre rémunération)
- 15 septembre 2017 : révélation d'un « copier-coller » d'un rapport de Monsanto / Glyphosate Task Force dans le rapport de mars 2015 de l'EFSA
- Question des études utilisées :
 - Celles des industriels (EFSA, ACHA) car cahier des charges des études réglementaires
 - VS études publiées par CIRC

Les « anti-glyphosate »

- Marie-Monique Robin (Le monde selon Monsanto 2008, le round up face à ses juges 2017)
- Marche mondiale annuelle anti-Monsanto
- « Tribunal Monsanto » : avis consultatif octobre/avril 2017 et concept d' « écocide » (vers

5ème crime international ?)

- Stopglyphosate + Initiative citoyenne européenne lancée en 2016, une des seules à avoir réuni le million de signatures.

Les « pro-glyphosate »

- Les lobbies du secteur agro-chimique et agro-industriel (CEFIC, ECPA, Europabio ...)
 - 6 premiers groupes agrochimiques dans le monde : Syngenta, Bayer Monsanto, BASF, Dow chemical et Dupont
 - Les lobbies agricoles (COPA-COGECA, FNSEA)
 - Ceux qui dépendent d'eux pour leur réélection

Les arguments des « pro-glyphosate »

- Pro-économie :
 - Molécule la plus utilisée dans l'agriculture conventionnelle
 - Mesure d'accompagnement nécessaires
- Pro-environnement
 - Qu'est ce qui va le remplacer ? Qqch de pire ?
 - Et si on le modifiait, on le changeait peu à peu ?

Les positions politiques en présence

- Députés :
 - Commission ENVI : interdiction d'ici 3 ans
 - Résolution plénière du 24 octobre : 5 ans
 - +interdiction non-professionnelle et espaces publics
- Commission : renouvellement de 10 ans, ou 5 à 7 ans
- Etats contre : France, Autriche, Italie + Belgique
- Etats pour : Pays Bas, Danemark (Allemand s'abstient)

La position de l'UE : les coulisses de la comitologie (ne se passe pas au moment de discute parlementaires, mais il y a des réunions au sein du comité PAFF etc.)

- Réunions au sein des comités : ici comité PAFF (comité mis en place par le conseil de ministres pour suivre les décisions de la commission dans le cadre de ses compétences). Cela se situe en aval : suit les décisions au coup par coup prises par la commission, elle est

tenue de les consulter.

- 29 juin 2016 : la commission prolonge de 18 mois seulement (décidée par la Commission sur absence de vote par les Etats le 24 juin), pendant ce temps elle a mis en place les réunions du comité PAFF.
 - 20 pays pour (mais seulement 53% population)
 - Majorité qualifiée : 55%/65%
- 2016-2017 : 8 réunions du PAFF (Standing Committee on Plants, Animals, Food and Feed) en 18 mois, sans décision, entre autres parce que l'Allemagne n'a pas pris de position et a bcp de poids
- 27 novembre 2017 : renouvellement de l'autorisation pour 5 ans (2022, avec réévaluation à partir de 2020)
- Le changement de position de l'Allemagne est du au cadre de la grande coalition avec des négociations, l'Allemagne s'abstient car socialiste et CDU ne sont pas d'accord. Le ministre de l'agri allemand (CDU) décide sans l'accord de la coalition décide de voter pour. Par le changement de situation non attendu, cela montre l'autonomie des ministres peuvent avoir dans ce type de réunion. Donc on obtient une majorité qualifiée pour le renouvellement (65,71% de la pop avec 18 Etats).
- Nécessite majorité qualifiée, majorité du nb d'Etats et majorité de la population représentée / janvier prochain, on rentre dans un cycle nouveau des évaluations scientifiques, des mobilisations etc

Cet exemple justifie toutes les actualités que l'on voit

Retour sur la comitologie

« Comitologie » (n'est pas groupe d'experts consultatifs de la Commission)

Comité pour contrôler a priori les compétences d'exécution a posteriori de la Commission

Comitologie : 2 procédures : « examen » / « consultative » (examen = majorité qualifiée, pour les actes à portée générale et à « incidences notables » relevant de la fiscalité santé sûreté environnement... / comité d'appel possible / adoption du projet de la Commission possible si pas d'avis du comité)

19/11/19

Actualités

Auditions du 14 novembre, ok pour Breton et Valean, questions écrites pour Verhlyi (ok hier) 1er décembre

2/3 des coordinateurs doivent donner leur approbation (2/3 en fonction du nb de députés qu'ils représentent)

1. *Etude de cas n°2. Politique de concurrence*

- Septembre 2016 : 13 milliards d'impôts non payés par Apple à l'Irlande
- « Rescrits fiscaux » : Aides d'Etat déguisées, . Ils permettent de payer moins que le taux d'imposition minimal. On donne un avantage à une entreprise : aide directe, indirects avec des accords fiscaux (paye moins d'impôts).
- Irlande (Google, Apple, Fb, Twitter), Luxembourg (Amazon, Fiat ...), Pays-bas (Uber, Netflix, Starbucks), Malte, Chypre, ...

Ils permettent de payer moins que le taux d'imposition minimal. On donne un avantage à une entreprise : aide directe, indirects avec des accords fiscaux (paye moins d'impôts).

- Pouvoir d'enquête et de perquisition
- Pouvoir de sanction (Amendes jusqu'à 10% CA mondial pour les entreprises, Amendes contre les Etats)

Le contrôle des entreprises

- Interdiction des ententes (art 101 TFUE) : accord sur prix / répartition parts de marché. Ceux-ci viserait à réduire la concurrence de marché, donc ils sont condamnés.
- Interdiction des abus de position dominante (art. 102 TFUE)
 - Abus d'exploitation (augmentation des prix, baisse de la qualité, de la production ...)
 - Abus d'éviction (élimination des concurrents par des méthodes anticoncurrentielles)
- Contrôle des concentrations (fusions et acquisitions)
 - Notification et contrôle ex ante
 - Seuils d'activité fixés par règlement (CA doit avoir un impact UE) on ne va pas surveiller l'acquisition de la boutique d'à côté
 - Pouvoir d'inspection et de sanction, ou de modification
- Une trentaine de fusions interdites seulement sur 7500 notifications depuis 1990
 - Ex : fusion air France-KLM 2004 autorisée contre cession de créneaux, Bayer-Monsanto

autorisée en mars 2018 contre cession de certains brevets

- Mais contre-ex. Siemens / Alstom non autorisé (abus de position dominante que ça aurait créé sur le marché européen), 6 février 2019
- Question des « champions européens », Le raisonnement libéral ?
En faveur capitaliste libéral: La concurrence est défendue pour défendre les consommateurs et faire baisser les prix ou alors produire des produits de qualité supérieur.
Contre-argument capitalisme corporate : Le besoin d'avoir des champions européens, des grands groupes capables de rivaliser au niveau mondial

Il y a aussi des prises de position nationales, les problèmes sont loin d'être seulement économiques, mais également politiques (sur le rôle de l'UE etc)

Le contrôle des états

La Commission n'a pas de compétences sur les États sauf sur les services d'intérêts éco généraux. C'est une des compétences exclusives de la Commission. Elle ne se contente pas de contrôler les entreprises mais également que les Etats ne versent pas des aides à des secteurs écos qui fausserait la concurrence.

- Monopoles publics :
 - Question des services publics, appelés au niveau euro . SIEG concernés (Service d'Interet Economique Général, pas tous les « services publics », cf « SNEIG » ou Service Non Economique d'Intérêt général : éducation, culture, santé, environnement, services régaliens : police, justice)
Question de la délimitation des SIEG/SNIEG
 - Libéralisation des SIEG, mais garanties qu'il s'agit d'un « service universel » à préserver: « obligation de service universel » (OSU) (coût remboursé par subventions)
Ex : libéralisation postale (s'est réalisé en deux directives 97, 2007 / Vu comme intérêt général économique / Mais comme intérêt général, il faut garantir un minimum de service publique. On a donc OSU : au moins une distribution et une levée de courrier sur tout le territoire, 5 jours sur 7, pour ce qui est de moins de 50g. Etat peut donner subventions pour La Poste dans ce cas. MAIS en dehors de ces critères, il faut garantir concurrence et libéralisation : pas de subventions pour ce qui est de plus de 50g par ex.)

- Aides et subventions
 - Interdiction de principe des aides d'Etat pour éviter « distorsions » de la concurrence :
 - « récupération de l'aide » : remboursement de toute aide non autorisée
 - Récupération de l'aide
 - Exceptions : OSU etc

CONCLUSION : LE FUTUR GOUVERNEMENT DE L'UE ?

Il paraît exagéré de parler de gvnt pour la commission car les Etats gardent des prérogatives importantes dans de nombreux cas. Cela n'est pas le cas pour la politique de concurrence mais c'est un des seuls secteurs. PE la politique commerciale est soumise à des mandats des États Membres, à des accords qu'on doit passer. Les pouvoirs de la C sont limités par les pouvoirs des Etats : question de la comitologie avec le glyphosate.

Commission n'est pas une organisation homogène. Tentatives d'homogénéiser et d'en faire une entité unique. Mais il y a clairement des tensions (commissaire environnement contre commissaire entreprise et commerce) / Et il y a une strat politique et une strat administrative (texte séance 4)

Intérêts « européens » contre intérêts nationaux ? Pas complètement faux ni vrai. Appartenance des commissaires aux nations (Ritch, allemand sur l'industrie chimique, a grand intérêt à ce qu'on aille pas trop loin dans régulation des substances toxiques, sachant que c'est un grand pan de l'économie allemande)

Les débats sur la « politisation » de la Commission (crise de la chaise vide etc.)

Est-ce qu'on peut parler d'une logique pô au sein de la commission. Elle s'opposerait à la logique technocratique : est-ce que elle devient plus politique et moins experte ? Cela n'est pas évident.

- Si la Commission se politise, cela pose la question de modes d'investiture et d'élections. Cela pose la question du déficit démocratiques avec les Spitzenkandidat ou le Parlement euro.
- La question des rapports entre C et Etats. Au sein de la C on essaie de faire des accords - qui serait ok pour les Etats. On a une politisation de la commission qui rends compliqué ces

accords.

Question des compétences de la Commission :

des compétences très différenciées selon les domaines

Et le poids préservé des Etats nationaux (voire des parlements régionaux) : comitologie /subsidiarité

Paraît exagéré de parler de « gouvernement » pour la Commission / Certes les monopoles publics, aides et subventions sont gérés par le Commission, mais il s'agit d'un des seuls pouvoirs qui lui sont concédés.

Pouvoirs qui restent très largement limités (Glyphosate et Comitologie)

Quelles place dans le processus décisionnel ?

26/11/19

Actualités

Demain investiture de la Commission / entrée en fonction le 1er décembre.

Cela ne devrait pas poser de problème car il y a déjà eu des aménagements sur les nominations et les portefeuilles. Il y a déjà eu un processus d'échange.

Von der Leyen a été élue à la majorité qualifiée, vote secret. Il faut qu'elle ait une majorité simple demain.

Donald Tusk devient le président du PPE (491 voix contre 37) montre rééquilibrage certain entre ouest et est de l'Europe. Au niveau du PPE, on a 182 députés alors qu'on en avait plus de 217 en 2014-19.

Rééquilibrage politique Est-Ouest ? On a Tusk polonais qui devient président du PPE,

Question du Fidesz (Hongrie, Orban) au PPE, est suspendu pour le moment au niveau du PPE (décision sera prise en janvier si oui ou non ils sont acceptés // question de la ligue du nord italienne, va-t-elle rejoindre le PPE ? qui pour l'instant se trouve dans le même groupe que le FN)

Budgets et semestre européen :

8 pays avertis pour leur budget 2020. France, Italie, Portugal, Espagne, Belgique, Finlande,

Slovaquie, Slovénie mais pas de procédure pour déficit excessif (la première fois depuis 2002). Critères de convergence définis à Maastricht (3% du PIB du déficit public max / 60% du PIB de dette publique max (on est à 97% en ce moment en France, et notre PIB est de 2150 milliards)) « Semestre européen », se prononcer sur les budgets nationaux -> sur moodle, tableau de l'EDT Instituée en 2011 pour la surveillance des budgets nationaux :

- Recommandations de la Commission et du Conseil à chaque Etat
Renforcé en 2012 et 2013 avec le « six-pack » et le « two-pack » :
- Possibilité pour la Commission d'amender les projets de budget
- sanctions possibles (jusqu'à 0.2% du PIB)
- Mais nécessite un accord du Conseil à la « Majorité Qualifiée renversée »

Etat d'urgence climatique ?

Vote d'une résolution PE lundi 25 novembre (mais laquelle)

- Motion des Verts (déclaration d'urgence climatique + 1° mesures, dont réduction GES à 65%)
- Vs motion Renew (demande de déclaration d'urgence climatique, mais pas de proposition concrète)
- ◦ enquête sur coût environnemental double siège PE (motion ECR)
Une priorité politique ?
-Discours d'Investiture de Von der Layen : 50% de réduction GES d'ici 2030, neutralité carbone en 2015, 1000 milliards de plan d'investissement pour la transition énergétique (maos avec quel budget ?)
- Trans Timmermans : vice-président exécutif pour une « European green deal » +DG CLIMA
- Déclarations Charles Michel, volonté de travailler sur l'urgence climatique
Rapport de force d'investiture : concessions aux groupes S&D, Renew, Vert/ALE
Mesures/limites de la politique environnementale européenne

(On a une logique de groupe au Parlement, on ne vote jamais de façon secrète, on vote ce qu'on doit voter, moins de logiques individuelles.)

(« nouvelle ligue hanséatique », alliance informelle pays du nord, IE, NT, DK, SU, FI, EE, LV, LT PIGS, Portugal Italy Greece Spain / MED 7, PIGS + Malte Chypre France)

4. LES CONSEILS. LA CONTINUATION DE LA DIPLOMATIE PAR D'AUTRES MOYENS

Espaces dans lesquels les Etats membres restent aux commandes / Espaces intergouvernementaux

*Conseil européen : chefs d'Etats et de gouvernement

*Conseil de l'Union européenne : instance de décision (10 formations différentes / « Eurogroupe » qui réunit les ministres des finances et Etats membres de la zone euro, 19, ATTENTION pas une instance officielle dans les traités)

*Les conseils et comités préparatoires (en amont des textes, qui préparent conseils des ministres)

*La « comitologie » ou le contrôle de l'exécution des actes (en aval des textes, contrôlent l'exécution des actes qui ont été pris par le Conseil, au moment où la Commission doit prendre en main l'exécution de ces textes)

4.1 LE CONSEIL EUROPEEN : UNE INSTANCE « INTERGOUVERNEMENTALE SUPRANATIONALE » ?

On a une contradiction dans le titre. On a à la fois une logique intergouvernementale entre chefs de gvnts. Mais également une logique supranationale : une institution de l'UE en partie supranationale car les décisions sont censées s'appliquer dans l'UE et donner lieu à des prop à la commission censée s'appliquer à tous les EM.

¹. *Le Sommet de Paris de décembre 1974 : une rencontre de séries causales*

Intergouvernemental supranational entre chefs d'Etat et gouvernements MAIS institution de l'UE, des décisions qui sont censées s'appliquer dans l'Union européenne

Institué par le Sommet de Paris de décembre 74. Rencontre de séries causales.

Le Conseil Euro n'a pas toujours existé, il a été créé en 1974. C'est un bon exemple de séries causales : diversité des explications, prise en compte de différents facteurs.

Avant le Conseil Européen : en théorie, les traités ne reconnaissaient pas de place aux chefs de gvnt, les ministres siégeaient dans les conseils mais ceux-ci se réunissent depuis la crise de la chaise vide.

Avant ce sommet, comment les chefs d'Etat participaient-ils au jeu européen, se rejoignaient-ils ? il y avait des sommets européens, réunissant les chefs d'Etats dans des réunions irrégulières. L'idée est de faire des réunions pour éviter des situations tels que la chaise vide (Sommet de La Haye 1969 par ex). Cela a été impulsé en 1969 après le départ de CDG par le couple franco-allemand Pompidou/Brandt puis Schmit/Giscard.

Sommet de Paris est une reprise en main du jeu en prenant une place dans le jeu européen (AUE, 86 : mentionné / Traité de Lisbonne pour qu'il soit véritablement défini dans les traités)

• **Les acteurs les plus mobilisés pour la « relance européenne » :**

- Helmut Schmidt (chancelier le 16 mai 1974) + présidence allemande 1er semestre
- Valéry Giscard d'Estaing (président le 21 mai 1974) + présidence française 2e sem.
- Jean Monnet et le CAEUE : un « gouvernement européen provisoire » (1973-1974) ? En 74, Giscard/Schmitt viennent d'être élus, dans l'année. 1er élargissement pour G-B, Irlande et Danemark / Ils ont la présidence tournante de l'UE (premier semestre pour Allemagne et deuxième pour France). Jean Monnet, malgré son départ de la CECA, créé le CAEUE (comité d'action pour les Etats Unis d'Europe), groupe de pression qui rassemble Hommes politiques, syndicaliste dans ses réseaux. Ils sont partisans d'une relance de la CED suite à l'échec de la CED et de la crise de la chaise vide. Une de ses idées est de dire que l'Europe ne sera relancée que si les chefs d'Etat de gvnt s'impliquent : si ils ont l'impression qu'ils ont une marge de manœuvre en créant un gouvernement européen provisoire. Cela va devenir assez vite l'idée d'un Conseil Euro où les chefs d'Etat seraient maitres et de les impliquer de manière directe.

Pas une unanimité

Ceux qui sont partisans à une supranationalité plus forte, comme Spinelli, sont contre cette idée.

Spinelli considère que c'est « l'échec / la fin de l'UE »

****Les raisons différentes d'un « succès » ****

- Institutionnelles : compromis de Luxembourg immobilisant + sectorisation des conseils - - défavorable aux chefs de gouvernement
- Contextuelles : la situation internationale et le choc pétrolier de 73 (conséquences de la guerre du Kippour, prix du pétrole multiplié par 2/3 et jusqu'à 4) / Il faut se mettre d'accord pour minimiser les conséquences économiques du choc pétrolier
- Stratégiques : contreparties et « package » négociée entre résistances :
 - .Le cas britannique (Wilson promet un référendum en octobre 74, principe d'un rabais britannique accepté en 84, pour s'assurer qu'ils acceptent le conseil européen)
 - .Oppositions des « petites pays » (Benelux), inquiets car cela redonne du poids au couple Franco-allemand EN CONTREPARTIE CONSESSIONS affirmation de Bruxelles comme capitale européenne (Leo Tindemans et la Belgique) // élection du PE au suffrage universel direct, pour créer plus de légitimité au Parlement et accentuer la supranationalité (Spinelli dit : c'est du vent, c'est dans les traités depuis 51, pourquoi ça arriverait concrètement maintenant ?)
 - .Mise en place d'un « fonds régional » de développement (FEDER 18, mars 75), décidé durant ce Sommet de Paris
- Va avec questions néo-fonctionnalistes etc. Engrenage : si vous voulez ce conseil européen, vous allez devoir faire marcher l'engrenage vers l'UE en contrepartie.

C'est un moment important dans l'histoire des communautés européennes. On a des accords : l'élection au SUD, le FEDER qui ont permis de faire passer la pilule d'un Conseil Euro pour les fédéralistes et les Etats. On a une illustration des décisions intergouvernementales, et que celles-ci débouchent sur des mesures qui pourraient accréditer la thèse des néo-fonctionnalistes avec l'effet d'engrenage. Pour faire accepter le Conseil Euro, il faut faire concéder des avancées supranationales comme le FEDER. On a deux logiques contradictoires : poussée pour une logique intergouv avec le Conseil vs avancée supranationales.

1. *Le Conseil européen aujourd'hui*

- Conseil européen « officialisé » dans l'Acte unique (1986) puis dans le traité de Lisbonnes (2007)
- Composition : chefs d'Etat et de gouvernement (voire les deux avec Chirac et Jospin), Président du Conseil européen (sans droite de vote), Président de la Commission (sans droite

de vote), Haut Représentants de l'UE (sans droit de vote), Président du Parlement est présent au début.

- Réunions au moins 2 fois par semestre (+réunions extraordinaires)
- Élection du Président du Conseil Européen : désigné par les chefs d'État et de gouvernement ou élu à la majorité qualifiée. C'est un mandat récent, en train d'être défini. Cela n'est pas défini clairement dans les traités. Il a un rôle essentiel car il organise et prépare les réunions avec le secrétariat : appelle les chefs de govnt, préparation de conclusions.
- Décisions se font par consensus (sauf majorité qualifiée pour l'élection du Président du Conseil européen, nomination du Président de la commission...)

03/12/19

Actualités

Investiture du collège des commissaires, le 27 novembre.

Résultat : 707 votants (sur 747 députés c'est beaucoup), 461 pour / 157 contre / 89 abstentions

Quelques défections parmi les groupes qui ont incité à voter pour (il y en aurait eu une 40aine en plus)

pourcentages : 65,2% (sur 707) (ou 74,6% sur 618 sans abstention)

60,5% (sur 699) (ou 66,9% sur 632 sans abstention)

SPD, Borjans et Esken élus à la tête du SPD. Politique plus à gauche que les anciens leaders.

Ils ne veulent plus de la Grosse Koalition Si le SPD se désolidarise, retour d'élections

COP25 Et « European green deal » à Madrid

Vers la neutralité carbone en 2050

1000 milliards grâce à la BEI reconvertie en Banque du climat ? (+- fonds de transition

énergétique ? Reconversion des régions dépendantes au charbon

depuis 2005 Emission trading system (ETS) , vise à réguler l'émission d'effet de serre par les industries, marché d'échange de droit à polluer. / MAIS trop de droits émis ET il faudrait l'étendre à l'ensemble des activités émettrices tels que le transport, le transport maritime, le logement et le chauffage)

Session extraordinaire 11 décembre au PE pour présentation par la Commission de ses projets

« Daphne project » journaliste assassinée en octobre 2017 par une voiture piégée parce qu'elle enquêtait sur les « panama papers » qui remontaient sur les élites économiques maltaises.

Démission du président Joseph Muscat en janvier, son chef de cabinet Fenech aurait été le commanditaire.

Assassinat également d'un journaliste slovaque enquêtant sur les panamas papers par rapport au gouv. Slovaque. Assassiné en février 2018.

donc Etat de droit et libertés dans l'UE (deux personnes sur ce dossier)

1. *Le rôle du Conseil européen*

- Aval : impulsion (pour définir les orientations générales et priorités publiques)
 - . Elargissements
 - . Réformes des traités et des institutions
 - . Questions économiques et internationales (grands orientations définies)
- En Amont : dernier recours pour éviter les blocages
Permet de discuter informellement (et à huis clos) des désaccords
Parvenir à des solutions de compromis en dernier ressort pour désaccords persistants aux autres niveaux
- Pas de rôle législatif officiel Conseil de l'UE. N'est pas un rôle de décision, il s'agit des ministres au sein du conseil des Ministres qui les prennent. Le Conseil de l'UE donne des conclusions, mais rien de plus.

4.2 LE CONSEIL DES MINISTRES DE L'UE : UNE INSTITUTION D'INSTITUTIONS EN RESEAU

Le Conseil, le conseil des Ministres, le Conseil de l'UE

10 formations du conseil des ministres, en fonction de leurs compétences.

1. *L'histoire du Conseil de l'UE*

Institution qui n'était pas prévu au départ

- Au cours du plan Schuman pendant la CECA (traité de Paris 1951)
Le Benelux a particulièrement poussé parce qu'il s'agit de petits pays
Présidence tournante de 3 mois

1957 : 2 nouveaux Conseils des Ministres, avec présidence tournante de 6 mois

Fusion 1965-1967 :

- Conseil des ministres unique
- Mais formations différentes prévues selon le domaine

Une complexité croissante :

- jusqu'à 22 formations dans les années 90
- 80 sessions annuelles

choix de ne pas faire venir toujours le même ministre (le 1er ministre ou celui des affaires européennes) parce que sinon cela créerait une concurrence politique. D'où les différentes formations

1. *Les 10 formations du Conseil de l'UE en 2014*

Il y a des conseils qui se réunissent très régulièrement, tous les mois :

- Conseil des affaires générales / ministres des affaires européennes)
- Conseil des politiques étrangères avec le/la HRAEPS
- Conseil Ecofin (Affaires économiques et financières) + Eurogroupe (1997)
- Conseil Agriculture et Pêche

Tous les deux mois

- Conseil JAI : Justice et affaires intérieures

Réunion tous les 3 à 4 mois

- Conseil compétitivité
- Conseil transports, télécommunication et Energie (TTE)
- Conseil Environnement (ENV)
- Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs (EPSCO)
- Conseil éducation, jeunesse, culture et sport (EJCS)

1. *La présidence tournante du Conseil*

Tous les 6 mois (ajd Charles Michel)

Sauf pour :

- le Conseil européen
- Le Conseil affaires étrangères
- l'Eurogroupe (Président pour 2 ans et demi)

« Triplet » ou « Trio » de présidences (depuis 2007-2009)

- Finlande : juillet-décembre 2019
- Croatie : janvier-juin 2020
- Allemagne : juillet décembre 2020

1. *La question du mode de vote au Conseil*

« Majorité qualifiée » et « pondération des voix » pour contenter les « Grands » :

- 1957 : 17 voix distribuées entre les Etats pour 6 pays (majorité qualifiée : 12 sur 17, par ex France et Allemagne ont 4 voix)
- 2013-2014 : (260/352) France et Allemagne ont 29 voix contre 3 pour Malte

Mais dilution progressive au fil des élargissements (les 4 grands représentaient 69% en 1973, plus que 33% en 2007). D'où une réforme en 2014 (1er novembre) :

- Majorité qualifiée = « Double majorité »
55% des membres du Conseil (15 sur 27)
65% de la Population de l'UE
Minorité de blocage : au moins 4 Etats et 35% population

En pratique, très peu de votes :

- Sur les 90% de textes à adopter à la majorité qualifiée, en fait 65% adoptés par consensus
- Décisions prises par consensus

Maintien de l'unanimité dans domaines sensibles (PESC, fiscalité, social), unanimité = abstention
ok

Unanimité VS Majorité qualifiée

- Traité CEE : majorité seulement pour cas limités (pour le budget et certains aspects de la PAC) mais principalement l'Unanimité
- Fin de la période de transition : compromis de Luxembourg
- AUE : étend la majorité qualifiée
mais possibilité de dérogations appréciées par Commission (pour harmonisation législations pour établissement marché intérieur (sauf dispositions fiscales...))
- Pourquoi une extension de la Majorité qualifiée ? Différentes approches explicatives en Sciences sociales :
Intérêts nationaux (vision stratégique)
ex : Thatcher et l'AUE (ok pour Majorité qualifiée sur marché intérieur, mais pas sur fiscalité + « chèque britannique » avant...)
Mais aussi : alternance des victoires / défaites pour chaque Etat : permet compromis
Socialisation et « spill over » : phase préalable nécessaire : unanimité permet « réduction de la méfiance » et socialisation des cultures administratives et politiques nationales
Pression extérieure :
cf rapprochement JAI face aux risques transnationaux
protection des données et terrorisme : cf Directive PNR du 27 avril 2016 après 10 ans de débats
passage d'une norme de l'unanimité à une norme de la majorité qualifiée MAIS il reste certains domaines dans lequel l'unanimité est nécessaire

Ex : Fiscalité, PESC (dont équipement et matériel de guerre), UEM, Procédure Electorale Uniforme pour les Elections européennes.

Si tous les pays ne sont pas d'accord, alors coopération limitée entre certains pays de l'UE et pas forcément les 28. On a la DG défense seulement avec qqes pays de l'UE, sur les équipements militaires ?

Il y a eu des tentatives répétées pour l'abandonner

- Convention de Laeken
Propositions de certains députés de « superqualified majority »
Propositions française et allemande pour Majorité qualifiée en matière de fraude et évasion fiscale, ou coopération administrative
Praesidium : possibilité pour le Conseil de constater à l'unanimité de la nécessité de décider d'une majorité qualifiée

1. **La préparation des travaux du Conseil : les groupes de travail et le COREPER comme instances décisionnelles**

1. *Les fabriques de la décision du Conseil*

Comité des représentants permanents, siègent à Bruxelles

- COREPER 1 : réunit les permanents adjoints, qui traitent plutôt des questions techniques
- COREPER 2 : réunit les représentants permanents (ambassadeurs)
- Plus en amont : Groupes de travail et comités du Conseil (à distinguer des comités de la « comitologie ») : travaillent plus en amont,
 - Composition :
 - 1 ou 2 membres de la RP (Représentation Permanente) des Etats
 - 1 membre du SG du Conseil
 - 1 représentant de la Commission
 - Environ 150 groupes de travail :
 - Comité spécial agriculture
 - Comité de politique économique
 - Comité politique et de sécuritéils proposent des amendements et points d'accord entre les Etats
- Gèrent points A (accord trouvé, 70%), il reste les points B (pas d'accord)

1. *Le rôle du Secrétariat général du Conseil (SGC)*

Rôle de coordination essentiel

Conseil général qui s'occupe du Conseil des ministres et du Conseil européen

A retenir, nom de Niels Ersboll (faire recherche, administrateur très permanent)

***Administration « de fait » :**

Pas prévue dans les traités, reconnue à Maastricht

2900 agents en 2013

***Les conditions de l'accroissement de son importance**

L'institutionnalisation du Conseil européen

Le rôle des acteurs individuels : Niels Erbsøll (oct. 1980 - août 1994, ex RP danois 1973-1977) /Cf. Emile Noël à la Commission (1958-1987) /Jeppe Tranholm-Mikkelsen (2015-2020)

***Une double casquette**

SG du Conseil de l'UE et de ses différents comités

Secrétariat du Conseil européen

1. *La « comitologie » et le contrôle de l'exécution des actes un « conseil » caché ?*

- Comités pour contrôler a priori les compétences d'exécution a posteriori de la Commission : Règlement n°182/2011 du 16 février 2011 « établissant les règles et principes généraux relatifs aux modalités de contrôle par les États membres de l'exercice des compétences d'exécution par la Commission »
Ex. base juridique décision glyphosate : Règlement (CE) n°1107/2009 « La mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques » du 21 octobre 2009
- Comitologie : 2 procédures : « examen » / « consultative »
Examen : majorité qualifiée.
Examen : pour les actes à portée générale et à « incidences notables », relevant de la fiscalité, santé, sûreté, environnement, PAC...
Comité d'appel possible
Adoption du projet de la Commission possible si pas d'avis du comité

CONCLUSION

- Des conseils multiples, une logique intergouvernementale de négociation, mais au « niveau supranational »
- Une institution faite d'institutions en réseau
- Nécessité de la coordination
Importance du Secrétariat général du Conseil
Mais aussi des « triplets » de présidences le cas échéant
- Le rôle toujours essentiel des États nationaux à Bruxelles
- L'importance de l'interpénétration des administrations des différentes institutions (séances suivantes)